

Le statut économique de la femme devant le B.I.T.

On se souvient que l'Assemblée de la Société des Nations, saisie en septembre dernier de la question du statut des femmes, après avoir décidé de mener une enquête sur le statut civil et politique de la femme dans les divers pays, et reconnaissant que le problème de l'emploi des femmes relève de sa compétence — à savoir, l'Organisation Internationale du Travail, avait exprimé le vœu que « de son côté, l'Organisation internationale du Travail, selon sa procédure normale, entreprenne un examen des aspects du problème qui relèvent de sa compétence — à savoir, l'égalité en matière de droit du travail — et examine en premier lieu la législation qui comporte des discriminations, dont quelques-unes peuvent porter préjudice au droit des femmes au travail. »

Le Conseil d'Administration du Bureau International du Travail a examiné ce vœu à l'une de ses dernières sessions. Notre collègue suisse, *Le Mouvement Féministe*, témoin des travaux genevois, narre comment le Directeur du B. I. T., dans un exposé extrêmement compréhensif de l'importance des problèmes actuels du travail des femmes, mit en lumière l'utilité d'étudier *non seulement l'aspect législatif du problème, mais encore la situation réelle des travailleuses*. Le Conseil décida donc que le Bureau aura à préparer, d'une part un exposé complet des législations relatives au travail des femmes dans tous les domaines, et d'autre part, à développer le plus largement possible ses études sur la situation économique des travailleuses, telle qu'elle se présente dans les faits.

Or, la session du Conseil d'Administration qui aboutit à cette décision fut entourée de l'agitation menée par certaines associations féministes, surtout anglo-saxonnes, qui furent bien près de compromettre le succès de cette affaire en fatiguant les membres du Conseil par des démarches, peut-être bien intentionnées, mais suprêmement maladroites qui, ayant pour fin de hâter outre-mesure les résul-

fats de l'action en marche, risquaient de la faire totalement échouer.

Quant à nous, nous faisons pleinement confiance au B. I. T. pour mener à bien la tâche importante qui vient de lui être confiée. Nous sommes persuadées que, dans l'intérêt même du sort des femmes, il importe de le laisser travailler en paix à des recherches dont nous comprenons pleinement toute la complexité et la difficulté d'exécution. Mais nous connaissons aussi l'esprit de dévouement avec lequel il s'y livrera. Comme notre confrère du *Mouvement Féministe*, nous sommes persuadées que les études approfondies des faits que le Bureau a accepté d'entreprendre « mettront en pleine lumière les « difficultés toutes spéciales rencontrées « par les femmes depuis que la dépression « économique a mis la société tout entière « en pareil état de malaise; évident aussi « si qu'elles contribueront pour beaucoup « au développement d'un nouveau courant « en faveur de l'activité féminine. »

C. B.

1936-16-05

n° 1192